



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 20/07/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 16 juillet 2012
D-2012/399

Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**NODE. Signature de convention avec l'association
des professionnels du numérique en Aquitaine.
« AQUINUM ». Décision - Autorisations**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des professionnels du numérique en Aquitaine dénommée « AQUINUM » développe un ensemble d'actions d'animation, de promotion, et de développement de la filière numérique à Bordeaux. Elle rassemble 130 adhérents professionnels et présente un projet innovant qui a pour objet, au sein d'un espace physique, de développer l'innovation, le travail collaboratif, la vulgarisation, la communication pour l'ensemble de la filière. Ce projet dénommé « NODE » est susceptible de participer au développement du tissu économique communal par la diffusion des usages et pratiques numériques.

Le territoire communal concentre, aux côtés d'entreprises numériques déjà bien établies, un ensemble de TPE, entreprises individuelles, EURL, auto entrepreneurs, salariés en portage ou en coopérative d'activités et d'emploi exerçant dans les métiers suivants : développeurs, infographistes, animateurs communautaires, modérateurs, responsables d'audience internet, chefs de projets, intégrateurs, chargés d'études, consultants, rédacteurs, journalistes, webmestres, salariés itinérants...

Ces acteurs économiques ont besoin d'espaces professionnels, d'échanges, de modes de travail d'un type nouveau susceptibles de générer une dynamique économique d'avenir. Le projet « NODE » proposé par AQUINUM répond à ce besoin.

Compte tenu de l'intérêt économique de ce projet, la Ville de Bordeaux accompagne AQUINUM dans sa concrétisation en lui louant un local, propriété de la Ville, sis au N° 12 rue des Faussets dans le quartier Saint Pierre.

L'ouverture du NODE est prévue le 1^{er} septembre 2012.

Il vous est présenté aujourd'hui une convention d'objectifs à passer entre la Ville de Bordeaux et Aquinum.

Cette convention explicite les différentes actions et animations qui seront développées dans le NODE.

Cette convention prendra effet à compter de la date de la signature jusqu'au 31 décembre 2014.

Une subvention forfaitaire de 21 000 € pour une année civile est prévue sur la convention d'objectifs. Au cas particulier de l'exercice 2012 – 2013 (16 mois) le montant sera de 28 000 € pour un budget prévisionnel de fonctionnement de 148 557,5 €.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention d'objectifs présentée avec l'Association des professionnels du numérique en Aquitaine (AQUINUM)
- Procéder au versement de la subvention de 28 000 € à AQUINUM dont le montant est prévu au budget primitif de l'exercice en cours (Fonction 9 . Sous fonction 90. Nature 6574)

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Josy REIFFERS



AQUINUM

Association des professionnels
du numérique en Aquitaine

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU NODE, ESPACE DE TRAVAIL
COLLABORATIF NUMERIQUE
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION DES
PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du..... , reçue à la Préfecture de la Gironde le
Ci après dénommée « la Ville »

d'une part, et

L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE dont le siège est à Bordeaux, 24 cours de l'Intendance, 4^{ème} étage, représentée par Monsieur Benjamin ROSOOR, agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du.....
Ci après dénommée « AQUINUM » ou « L'association »

d'autre part.

EXPOSE

l'Association AQUINUM a présenté un volant d'actions et d'animations via la création d'un espace de travail collaboratif dénommé « NODE ». Compte tenu de l'intérêt pour le développement économique de la Ville de Bordeaux, celle-ci a décidé de louer à l'association Aquinum, un local sis 12 rue des Faussets à Bordeaux, propriété de la Ville.

Aquinum a fait connaître un projet d'animation économique et d'accueil de professionnels et entreprises de la filière numérique

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – les activités développées dans le NODE

Le projet présenté par AQUINUM prévoit les activités suivantes :

1-1 Considérations générales

Le NODE est un outil de développement économique dont la vocation est de devenir un lieu où les professionnels du numérique pourront se retrouver au contact de leurs confrères, d'experts, de porteurs de projets dans un esprit interactif d'enrichissement intellectuel et technique, un lieu d'immersion dans lequel pourront être élaboré des projets collaboratifs, un lieu de valorisation et de promotion de l'excellence numérique bordelaise. Il s'adresse aux indépendants, aux petites entreprises, aux salariés et étudiants en recherche d'un espace professionnel ponctuel, aux porteurs de projet numériques. Il est ouvert à l'ensemble du tissu économique en recherche d'information, de formation, d'innovation sur les perspectives de développement qu'offre le numérique pour leur activité propre.

1-2 L'offre de services

L'association Aquinum est responsable du bon fonctionnement des adhésions, de la collecte des cotisations et redevances sur la base d'une grille tarifaire laissée au libre choix d'Aquinum, étant entendu que le NODE devra rester accessible au plus grand nombre.

1-3 Evènements et animations

Aquinum propose en complément du point 1-2 des mises à disposition du NODE pour des présentations de produits, la réalisation d'opération de promotion ou de communication pour des entreprises, des associations et des organisations œuvrant dans le champ du numérique.

Aquinum souhaite ouvrir Le NODE en réseau avec les autres organisations : entreprises, associations et fédérations professionnelles, organismes consulaires, collectivités territoriales et proposer des solutions de communication partenariales.

1-4 Un rôle d'animation :

Aquinum prévoit l'accueil de conférences et d'évènements numériques, des rencontres propres à l'activité de l'association avec ses membres, des conférences de presse relatives à la promotion du monde numérique du territoire, des rencontres économiques à caractère privé, des opérations de mise en relation entreprises/investisseurs, des ateliers de travail productifs propres à initier de nouveaux projets expérimentaux, des ateliers thématiques ouverts sur l'extérieur.

L'association propose d'animer un réseau d'utilisateurs, de résidents et de partenaires et de faire vivre une vitrine virtuelle au travers d'un site internet dédié.

Le programme d'animation construit par Aquinum fera l'objet de présentations et d'échanges avec la Ville de Bordeaux, de telle sorte que les deux parties puissent produire leurs meilleurs efforts pour le promouvoir.

Article 2 – les moyens

Aquinum s'engage à développer les moyens suivants afin d'assurer aux utilisateurs les services explicités à l'article 1 :

2-1 Ressources humaines

Aquinum mettra en œuvre les moyens humains suffisants pour assurer le contrôle de l'accès des utilisateurs et les contraintes relatives à la sécurité du lieu pendant toute la durée de l'amplitude horaire d'ouverture.

2-2 Entretien des locaux et espaces communs

AQUINUM devra mettre en œuvre les moyens appropriés afin de veiller au bon état de propreté du NODE. Elle est chargée en outre de veiller au bon état de propreté et de fonctionnement des toilettes, du monte fauteuil roulant, et de l'ensemble du local d'une façon générale.

2-3 Sécurité

L'association AQUINUM s'assurera de la sécurité des locaux par tout système de sécurisation qu'elle jugera nécessaire avec l'accord de la Ville de Bordeaux. Elle est responsable du respect des capacités d'accueil du NODE et du bon état d'accessibilité des issues de secours.

2-4 Eau, énergie, consommables

AQUINUM se chargera de contracter auprès des opérateurs Gaz, électricité et eau les abonnements nécessaires. Elle assurera la répartition des charges inhérentes à la consommation dans sa politique tarifaire auprès de tous les occupants du NODE selon le mode de répartition approprié.

Article 3 – Durée

La présente convention est consentie et acceptée à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2014, sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. et avec préavis de 3 mois. Elle est reconductible par décision expresse sur la base d'une nouvelle convention.

Article 4 – Financement

Tableau prévisionnel pour la première année de fonctionnement :

| | de septembre à décembre A+1 soit 16 mois | | |
|-------------------------------------|---|---------------|------------------|
| CHARGES FIXES | mois | année | 2012/2013 |
| charges locatives | 1750 | 21000 | 28000 |
| fluides (eau, électricité, gaz...) | 500 | 6000 | 8000 |
| Accès internet | 750 | 9000 | 12000 |
| entretien (ménage) | 300 | 3600 | 4800 |
| impôts et taxes | 200 | 2400 | 3200 |
| Frais de réception et communication | 250 | 3000 | 4000 |
| assurances | 150 | 1800 | 2400 |
| Comptable | 500 | 6000 | 8000 |
| Entretien matériel | 300 | 3600 | 4800 |
| fournitures | 200 | 2400 | 3200 |
| Sous-Total Charges | 4900 | 58800 | 78400 |
| SALAIRES | mois | année | 2012/2013 |
| brut chargé | | | |
| permanent | 3500 | 42000 | 56000 |
| stagiaire | 500 | 6000 | 8000 |
| TOTAL | 8900 | 106800 | 142400 |

| | de septembre à décembre A+1 soit 16 mois | | |
|---|---|--|---|
| RECETTES | mois | année | 2012/2013 |
| | | le taux d'occupation est ramené à 50% en année 1 | le taux d'occupation est de 75% sur 18 mois |
| Loyers résidents | 800 | 4800 | 9600 |
| Coworkers | 500 | 3000 | 6000 |
| adhésion annuelle | | 11250 | 14962,5 |
| Adhésion étudiants | | 1500 | 1995 |
| Salles de réunion | 1000 | 6000 | 8000 |
| Location d'espaces | 1000 | 6000 | 8000 |
| prestations | | 5000 | 7500 |
| Chiffre d'affaires | | 37550 | 56057,5 |
| Mécénat | | | |
| Autre subv | | 9000 | 9000 |
| Generali | | 10000 | 15000 |
| Cdiscount | | 5000 | 5000 |
| La poste | | 5000 | 5000 |
| Caisse d'épargne ou caisse du dév local | | 5000 | 5000 |
| Subventions/ aides | | | |
| Mairie de Bordeaux | | 21000 | 28000 |
| CCI | | 10000 | 10000 |
| | | 107550 | 148557,5 |
| Résultat | | 750 | 6157,5 |

Ces tableaux présentent le budget prévisionnel annuel et un état d'un premier exercice de 16 mois de septembre 2012 à décembre 2013.

La participation de la Ville de Bordeaux sera à hauteur de 21 000 € pour une année civile, et au cas particulier de l'exercice 2012 – 2013 (16 mois) le montant sera de 28 000 €.

Toute participation supplémentaire de la Ville devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 : Echanges relatifs au fonctionnement du NODE

Aquinum s'engage à produire, au terme de chaque exercice, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'exercice suivant,

- un bilan annuel d'activité complet présentant un rapport moral et financier selon les règles du plan comptable en vigueur.

Et concernant l'exercice suivant :

- Un programme d'actions et d'animations prévisionnel
- Un budget prévisionnel

Des rencontres régulières pourront être demandées par l'une ou l'autre des parties pour toute question relative aux éléments portés dans la présente convention.

Article 6 – dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties, par courrier recommandé, avec un préavis de trois mois.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association Aquinum relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

- Monsieur Alain Juppé , ès-qualités en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey-Berland
- Monsieur Benjamin Rosoor, ès qualités, au siège social sus indiqué.

Fait à Bordeaux le ...

En trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux,

Le Maire

**Pour l'Association des
professionnels du numérique en
Aquitaine,
Le Président**

ANNEXE 1

| |
|--|
| Éléments infrastructures et équipements informatiques fournis par la Ville de Bordeaux. |
|--|

Réseau infrastructure et câblage

- Câblage et baie informatique 21 prises
- Liaison Fibre

Réseau éléments actifs

- Un Switch 10/100 24 ports

- 2 Bornes WIFI.

Services équipements

- Un écran numérique TNI

- 2 ordinateurs avec écrans 24 "

ANNEXE 2 : Plan du NODE

